

Solidarité!

Bulletin du Secours Rouge/APAPC n°9 - janvier/février 2005



Belgique

Bush à Bruxelles

Des membres et sympathisants du Secours Rouge avaient annoncé la couleur dès le jeudi 16 en transformant à grand renfort de peinture le marquage au sol des couloirs BUS en de grands NO BUSH, et cela notamment sur le parcours qu'allait emprunter le président US. Cette initiative a été faite en dénonciation du réseau mondial de prison secrète US, véritables zones de non-droit dans lesquelles les tortionnaires des services secrets ont les mains libres (cf. article dans *Solidarité!* n°4).

Si les manifestations organisées autour de la venue de Bush devaient servir à conscientiser les passants, elles auront manqué leur but. En effet tant lundi 21 que mardi 22 février, ce sont surtout des forces de police en surnombre (2500 selon les principaux quotidiens) qui ont battu le pavé, isolant les manifestants dans une souricière étroite et déserte. Les policiers étaient bien conscients du rapport de force, ce qui leur permit d'adopter une attitude provocatrice (en riant des manifestants notamment). Malheureusement ils n'en sont pas restés là, s'attaquant - comme il est aujourd'hui de coutume - au dernier carré des manifestants.

Lundi 21, après une manifestation de 3500 personnes désespérément calme - les seuls 'débordements' furent des jets d'oeufs ou de couleur - , les policiers profitent du départ des organisations 'respectables' (wwf, Ecolo,...) et de la fuite des journalistes pour la préparation du JT, pour pourchasser plusieurs des manifestants isolés. Aussitôt des groupes se forment pour défendre les personnes arrêtées, coupables surtout de se couvrir le visage et faire ainsi obstruction aux nombreux photographes-flics. Toute personne s'interposant est alors encerclée, prise à partie et appréhendée. Rapidement de tous côtés surgissent une autopompe, des barrages policiers, mais aussi ces équipes de casseurs-matraqueurs qui deviennent familiers aux manifestants. Ce sont environ une cinquantaine de personnes qui sont alors encerclées et appréhendées.

Mardi 22, la manifestation est encore plus triste puisque la police permet au cortège de couvrir une distance de ... 30 mètres. Les manifestants sont relégués au dernier rang et en fait de véhicule ils ne verront que des combis bleus - mais à foison - . Dans le froid et la neige, 1300 manifestants s'agglutinent sous forte surveillance. L'incident majeur a été le jet d'un cocktail Molotov plus spectaculaire que dangereux (les combinaisons des robocops sont ignifugées). Une autopompe arrose alors généreusement les premiers rangs qui se retrouvent frigorifiés. La police a tenté de faire croire qu'elle a réagi à cet acte, mais une demi-heure se passera encore dans un calme relatif avant que de tous côtés surgissent des lignes doubles de flics. On pense que la police veut isoler les soi-disant 'casseurs et anarchistes' et le gros des manifestants commence à s'enfuir en passant par le parc du Cinquantenaire. A ce moment surgissent de tous côtés, bouchant toutes les issues, des bataillons entiers de flics. Pour parvenir à encercler le parc du Cinquantenaire, il fallait que les effectifs soient énormes.

Certains pourront s'enfuir en escaladant les grilles au risque de se blesser, se faire rattraper et matraquer. Les autres seront fouillés avant d'être relâché, qui appréhendé (la police annonce 15 arrestations administratives et 10 judiciaires, mais les expériences récentes nous poussent à un bilan plus lourd). Elle annonce en outre avoir appréhendé le 'jeune anarchiste' qui aurait jeté le Molotov.

En résumé une violence policière toujours croissante, un rapport de force virant à la paranoïa (les manifestants étaient sous la lunette de tireurs embusqués sur les toits, alors même que Bush n'était pas dans l'ambassade!). Les médias ont peu rapporté les incidents, se contentant alors de fustiger les 'casseurs' et de couvrir ces 'braves policiers...'.

Tout va bien. D'ailleurs, la Belgique formera la police collabo irakienne!

Les articles 342-343 passent devant le Sénat

Le nouvel article 342 du Code pénal a été voté à la Chambre en juin 1997. Il a été dernièrement transmis au Sénat où il sera soumis à un débat consécutif à plusieurs propositions d'amendement. Voici l'article de loi tel que voté à la Chambre:

Art. 342 - Toute organisation composée de plus de deux personnes en vue de commettre de façon concertée et structurée des crimes et délits punissables d'un emprisonnement de trois ans ou d'une peine plus grave pour obtenir illicitement des avantages patrimoniaux ou détourner le fonctionnement d'autorités publiques ou d'entreprises publiques ou privées et en utilisant l'intimidation, la menace, la violence, les armes, les manoeuvres frauduleuses ou la corruption ou en recourant à des structures commerciales ou autre pour dissimuler ou faciliter la réalisation des infractions constitue un crime ou un délit par le seul fait de l'organisation.

Art. 343 - § 1er. Toute personne qui fait partie de l'organisation criminelle visée à l'article 342 est punie d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 100 à 5000F ou d'une de ces peines seulement, même si elle n'a pas l'intention de commettre une infraction dans le cadre de cette organisation ni de s'y associer d'une des manières prévues par les articles 66 et suivants. § 2. Toute personne qui participe à la préparation ou à la réalisation de toute activité licite de cette organisation criminelle, alors qu'elle sait ou doit savoir que sa participation contribue aux objectifs de celle-ci, tels qu'ils sont prévus à l'article 342, est punie d'un emprisonnement d'un à trois ans et d'une amende de 100 à 5000F ou d'une de ces peines seulement.

L'énoncé du texte montre la volonté de ratisser large: il s'agit d'emprisonner des personnes n'ayant pas commis de délit, ni même eu l'intention d'en commettre, mais appartenant à une 'organisation' (deux personnes peuvent constituer une organisation selon la loi) qui n'a pas commis des délits mais qui aurait l'intention d'en commettre. L'inclusion dans la loi de mention telle que le 'détournement du fonctionnement de l'autorité publique ou d'entreprise publique ou privée' place de fait dans le collimateur les ouvriers d'un piquet de grève ou les militants politiques.

Un simple sympathisant d'une association aussi 'subversive' que Greenpeace, qui aurait payé sa cotisation et ainsi financé (sans rien en savoir) un projet d'actions-shows par laquelle cette organisation tente de 'détourner le fonctionnement de l'autorité publique', peut théoriquement tomber sous le coup de la loi et être condamné à trois ans de prison.

Les nouveaux articles 342-343 enrichissent l'arsenal déjà bien garni de loi répressives susceptibles d'être employées à tout moment contre les mouvement sociaux et l'opposition politique. L'assourdissant silence dans lequel ces lois sont proposées, 'débatues' et votées à la chaîne illustre le degré de complicité de tout le petit monde parlementaire, tout parti confondu. Le cadre législatif de l'état policier se met en place, 'nos' parlementaires y travaillent méthodiquement et consciencieusement...

Violences policières au tribunal

Amnesty International et les Nations Unies s'inquiétaient (mai 2003) auprès du gouvernement belge 'des difficultés rencontrées par des personnes souhaitant déposer plainte pour brutalités policières'. Ils insistaient pour que 'les personnes responsables d'actes de torture et de mauvais traitement sur des détenus soient traduites en justice'. On est loin du compte...

Le tribunal correctionnel a acquitté le 14 janvier huit policiers anversoïis qui avaient passé à tabac deux manifestants antifascistes le 8 janvier 2001. L'incident a eu lieu lors de l'installation du conseil communal d'Anvers, lorsque 450 policiers se sont interposés entre 500 militants et sympathisants du Vlaams Blok et 350 contre-manifestants antifascistes. Comme c'est de plus en plus souvent la règle, des groupes de flics en civil évoluaient parmi les manifestants et contre-manifestants. Un de ces flics en civil s'est ainsi rué (sans s'identifier comme flic) sur un contre-manifestant de 56 ans qui tentait de couper la corde d'un calicot. Ledit flic a volé par terre et une meute de policiers s'est alors ruée sur le contre-manifestant et sur son fils qui essayait de s'interposer. Paul D. L. et son fils ont immédiatement été frappés, jetés à terre, menottés et embarqués. C'est en vain que l'avocat a mis en avant le fait que le policier en civil ne s'était pas fait reconnaître: les flics anversoïis ont été acquittés.

Le numéro précédent de *Solidarité!* relatait les violences policières subies à Bruxelles par François Jortay. Pour avoir interpellé des policiers qui étaient en train de malmener une personne avec une violence excessive, il s'est fait tabasser (alors qu'il n'opposait aucune résistance) puis arrêter, et systématiquement maltraiter, insulter et humilier au commissariat.

L'histoire ne s'arrête hélas pas là, en effet la police a porté plainte contre lui et l'accuse de 'rébellion, outrage et incitation à l'émeute'. Il est probable que les policiers aient voulu devancer la plainte probable que François allait porter pour coups et blessures et de cette manière rendre son témoignage moins crédible. Les policiers concernés par ces exactions sont d'ailleurs connus pour avoir commis dans le passé ce genre de violences ainsi que la rédaction de faux PV.

En juillet 2004, soit un an après les faits, François reçoit donc une convocation à comparaître au Tribunal correctionnel le 10 septembre 2004 pour rébellion à agent et calomnie. Etant au chômage, il demande et obtient (vers la mi-août) l'aide d'un avocat pro deo. Celle-ci lui annonce qu'elle a été l'avocate des deux personnes menottées pour lesquelles François est intervenu, hasard assez incroyable, étant donné la procédure de demande et d'octroi d'un avocat pro deo. L'attitude de l'avocate est telle (elle veut plaider la remise de peine qui équivaut à une reconnaissance de culpabilité) que François décidera vite de se défendre seul.

François consulte donc lui-même son dossier aux greffes du tribunal correctionnel et constate que les PV à charge établis par les policiers sont mensongers: ils l'accusent d'avoir tenté de libérer les détenus, puis d'avoir tenté de s'enfuir avec violence. Il trouve dans leurs PV pas moins de quatorze contradictions et invraisemblances!

C'est alors qu'il apprend que la substitut du procureur du roi Mme Pascale France a classé sans suite sa plainte contre les policiers (le 03 septembre 2004), malgré un certificat médical

attestant des coups et une incapacité de travail de cinq jours et malgré le fait sa plainte a été jugée recevable par le Comité P.

Une première audience a donc eu lieu le 10 septembre, elle n'a duré que quelques minutes, juste le temps pour la présidente de faire montre de toute son arrogance et pour la procureur du roi de proposer le deal classique de la remise de peine. Mais François Jortay veut l'acquittement pur et simple et il ne cède pas au chantage. Une seconde audience le 8 octobre, ne durera que le temps d'annoncer qu'il faut à nouveau reporter l'audience, par manque de temps. La procureur dit à la présidente qu'une seconde plainte a été déposée contre lui ...

Le 26 octobre, François se rend au commissariat de St-Josse-Ten-Noode suite à une convocation reçue environ une semaine avant. On lui y explique que le commissaire M.W. a porté plainte contre lui pour diffamation. Il demande à lire le texte de sa plainte, mais l'inspecteur de police chargé de prendre la déposition refuse. Si François n'est pas acquitté pour le présent procès, il fera donc l'objet d'un second procès et presque certainement d'une seconde condamnation. Le harcèlement continue donc ...

La troisième audience a lieu le 17 décembre. La procureur consacre la moitié de son réquisitoire à expliquer pourquoi les policiers chargés de traquer les voleurs à la tire doivent préserver leur identité ... (quel est le rapport avec l'affaire). L'autre moitié consiste à accuser d'inciter par son site web à la 'haine de la police'. Elle requiert une peine tenant compte du fait que il n'a pas de casier judiciaire, mais qui lui apprenne à ne pas intervenir dans le travail de la police... La présidente interrompt plusieurs fois la plaidoirie de François, chaque fois pour le contredire, mais sans avancer d'arguments. Elle interrompt l'énumération des contradictions et invraisemblances dans les PV des policiers pour lui demander pendant combien de temps encore il compte parler. François (qui parle depuis 15 minutes) répond 'environ dix minutes', la présidente refuse de le laisser continuer et décide de reporter la séance. François répond que c'est la troisième fois que la séance est reportée et qu'il a le sentiment que son droit à la parole n'est pas respecté; elle hurle alors: 'il y a des détenus qui attendent, j'ai autre chose à faire que de m'occuper de votre petite personne!'. La présidente reporte la séance au 4 février 2005. François entame une grève de la faim et porte plainte contre elle, ce qui a pour conséquence le report de l'affaire sine die.

Ce 21 février 2005, François est informé que la procureur va le citer pour un nouveau procès avec un nouveau président et un nouveau procureur. Il arrête la grève de la faim après 25 jours de jeûne (il a perdu 13 kg et pèse 63 kg pour 1m78).

L'expérience de la justice est amère et ses conclusions nettes: *'J'ai pu constater que ni la procureur ni la présidente ne connaissent le dossier, et qu'en fait elles n'en ont absolument rien à cirer. On voit tellement bien que tout est déjà décidé et que les audiences ne sont qu'une mise en scène pour sauver les apparences. (...) Ca suffit! Je ne reconnais pas cette prétendue justice qui protège les policiers violents et piétine les victimes. Je ne me soumettrai plus. Je considérerai comme illégitimes toutes peines qui me seraient imposées (amendes, travail d'intérêt public, etc) dans le cadre cette affaire.'*

La chasse aux chômeurs

Le gouvernement Verhofstadt-Onkelinx avait promis de créer 200.000 emplois. A la place, il a organisé la chasse aux chômeurs, pardon, un 'plan de contrôle renforcé des chômeurs'. La ministre de l'Emploi vient d'annoncer un premier bilan chiffré: 58.000 convocations par courrier, 9000 entretiens, 697 absences et 597 demandeurs d'emploi dont les allocations ont été suspendues pour quatre ou huit semaines. Mercredi 9 février, 350 personnes se sont rassemblées à l'appel des syndicats devant le siège de l'ONEM à Liège, sous le mot d'ordre 'ce sont les emplois qui ne sont pas disponibles, pas les chômeurs'.

Info: <http://www.stopchasseauxchomeurs.be/>

Bruxelles: Acquittement général pour le Collectif Sans Ticket

Le verdict est enfin tombé: après plus de trois ans de procédure, les 16 personnes inculpées, entre autres, d'association de malfaiteurs pour avoir distribué des tracts et discuté avec les usagers de la STIB du projet de transport public gratuit, ont été acquittés par la juge Devos.

Oui, ils étaient bel et bien plusieurs, et organisés... De là à les qualifier 'd'association de malfaiteurs', il n'y avait qu'un pas que Flausch, par la voix de maître Bernard, pensait pouvoir franchir sans embûche. Leur victoire semblait d'autant plus évidente que lors de la plaidoirie, la procureur Arpigny, après avoir requis un non-lieu durant toute la procédure, opérait un volte-face, estimant toutes les préventions fondées. Tel n'est pas l'avis de la juge: si le Collectif Sans Ticket constituait effectivement une association organisée, rien ne démontre dans le dossier que sa constitution visait à commettre des infractions. Il apparaît tout au contraire que leur but était de promouvoir la gratuité des transports... Ni plus, ni moins.

Quant aux préventions B et C (absence d'éditeur responsable et voyage sans titre de transport) la juge a conclu à l'absence de pièces sérieuses dans le dossier.

Evasions au 127bis

Neuf demandeurs d'asile ont réussi à prendre la poudre d'escampette du centre fermé 127bis situé à Steenokkerzeel. Ils ont pour ce faire dû escalader les nombreux grillages hauts parfois de trois mètres et échapper à la vigilance des gardiens. La police les recherche en tant que fugitifs mais pour l'heure aucun des évadés n'a encore été retrouvé. Bravo et bon vent!

Le nouveau fusil anti-manif est belge

Le nouveau fusil utilisé par la police pour disperser les manifestants est produit à Herstal. Ce FN303 est considéré comme arme à 'léthalité réduite': elle n'est en principe pas conçue pour tuer. Le fusil à air comprimé envoie une charge de bismuth qui provoque un malaise chez le manifestant. Cette charge peut être additionnée de gaz poivre, de peinture indélébile ou de produit puant (pour 'marquer' les manifestants). Le bourgmestre de Liège Willy Demeyer et le patron de la police locale Christian Beaupère auraient préparé une demande chez Dewael (ministre de l'intérieur VLD) pour l'achat de neuf fusils de ce type.

Or, ce FN303 a déjà plusieurs victimes à son actif... En mars dernier à Genève, une manifestante syndicaliste a été touchée à la tempe et risquerait une paralysie faciale. Cet 'accident' aurait causé la suspension du chef de la police et le retrait du fusil. A Boston, en octobre, c'est une jeune étudiante de 21 ans qui est décédée après avoir été touchée au visage par le projectile tiré par un policier. La police de Boston a retiré le fusil de l'arsenal en attendant les résultats de l'enquête.

Chez Herstal, on note que ce fusil est dangereux si il est mal utilisé, mais que son avantage sur les autres armes 'less lethal' est sa précision plus grande. On note aussi que le fusil ne peut être utilisé correctement sans une formation et le respect des consignes (seulement viser le buste, pas de tir à moins de 5 mètres notamment). 'A Genève, l'agent n'était pas formé...'.

Prolongation du délai de garde à vue?

Aujourd'hui toute personne suspecte d'avoir commis un délit peut être privée de sa liberté pendant maximum 24 heures. Passé ce délai, soit elle fait l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par un juge d'instruction (qui a reçu le dossier concernant les réquisitions du ministère public endéans ce délai), soit elle est remise en liberté.

C'est ce que prévoit l'article 12 de la Constitution, c'est ce qui risque d'être remis en question. Des propositions d'allongement du délai de garde à vue (on évoque un doublement) ont été formulées par des magistrats instructeurs et des représentants du ministère public, fin janvier, en audition de la commission Justice de la chambre dans le cadre de la discussion autour du projet de loi réformant la détention préventive.

Des voix se sont élevées contre cette demande. La Libre Belgique du 1er février citait un magistrat pour qui 'Le danger de voir un suspect privé de liberté des semaines durant sans que l'on sache ce qui lui est reproché, comme cela se passe à Guantanamo, n'est pas utopique.'

Et encore trois pas vers l'état policier

La ministre socialiste de la justice, Laurette Onkelinx, a annoncé le 28 février trois nouvelles mesures répressives supplémentaires. Ces mesures sont 'anti-terroriste', mais on sait que la définition légale adoptée en Belgique pour le terrorisme peut concerner n'importe quelle lutte politique ou sociale (cf. l'article sur la loi sur les infractions terroristes paru dans *Solidarité!* n°3).

Onkelinx veut faciliter à la Sûreté de l'Etat le recours aux écoutes téléphoniques. La Sûreté de l'Etat doit actuellement passer par un juge d'instruction pour obtenir d'effectuer des écoutes, c'est une limite intolérable pour la ministre socialiste. Le service de renseignement de l'armée peut lui procéder à des écoutes en dehors du territoire belge. Le projet Onkelinx veut 'harmoniser' ces dispositions.

Onkelinx va déposer un projet de loi afin de créer un poste de juge d'instruction fédéral spécialisé dans le terrorisme. Celui-ci disposerait de plus de moyens que ses collègues, et de compétences élargies à l'ensemble du territoire. Cela existe déjà en France et en Espagne et les résultats sont catastrophiques. Ces juges sont les dociles instruments du pouvoir, ils usent et abusent des vastes pouvoirs qu'ils ont, en généralisant notamment la prise d'otage généralisée: on arrête toute les personnes pouvant avoir été soupçonnées malgré la vacuité des dossiers, et on les garde en détention préventive des années durant pour extorquer des aveux ou des dénonciations. Pour les personnes dont les dossiers restent vides, la libération survient après deux ou trois ans de prison (cf. la répression de la gauche indépendantiste bretonne ou basque où ces pratiques ont été la règle).

Et enfin, Onkelinx a élaboré en concertation avec le Collège des procureurs une circulaire qui doit spécifier le rôle de chaque service dans le traitement des dossiers liés au terrorisme en remplacement des diverses circulaires traitant du sujet. Etonnez-vous: 'le parquet fédéral s'en trouvera renforcé'...

International

Liberté pour Sandra Bakutz!

Le 10 février 2005, Sandra Bakutz a été arrêtée à l'aéroport Atatürk à Istanbul alors qu'elle s'apprêtait à assister au procès des activistes arrêtés le 1er avril 2004 dans le cadre de l'opération policière internationale visant la gauche révolutionnaire turque.

Sandra Bakutz a passé la nuit en garde à vue. Aujourd'hui, elle a comparu devant le tribunal des lourdes peines (ACM) puis a été conduite à la maison d'arrêt de Pasakapisi à Uskudar avec l'accusation d'appartenance à l'organisation clandestine 'DHKP-C'. D'ici une semaine, elle sera transférée à la prison de Gebze.

Sandra Bakutz est une militante autrichienne bien connue en Belgique connue pour son engagement dans la lutte pour la démocratie en Turquie. Nous avons eu l'occasion de travailler avec elle dans le cadre de la campagne pour la libération de Ferye Erdal, et dans le

soutien aux prisonniers révolutionnaires en grève de la faim. Dans le cadre de ses activités solidaires, Sandra s'était rendue plusieurs fois en Turquie en délégation puis, en accompagnatrice et en traductrice d'observateurs étrangers. En effet, outre l'allemand et l'anglais, Sandra Bakutz parle parfaitement le turc. Que ce soit dans les manifestations, les forums sociaux, au Parlement européen ou dans la presse progressiste, elle a maintes fois défendu la cause des prisonniers politiques de Turquie et dénoncé les mauvais traitements qu'ils subissent quotidiennement. Aujourd'hui, Sandra Bakutz est elle-même prisonnière politique, ce qui en dit long sur la prétendue 'démocratisation' de la Turquie.

Liberté immédiate pour Sandra Bakutz!

Contact: Tayad Komite - Belgique tayadkomite@hotmail.com

Italie: Procès contre des brigadistes à Rome

Quinze militants présumés des Brigades rouges sont actuellement en procès dans l'enceinte même de la prison de haute sécurité de Rome.

Marco Mezzasalma, Nadia Desdemona Lioce, Laura Proietti, Cinzia Banelli, Roberto Morandi, Federica Saraceni, Paolo Broccatelli, Alessandro Costa, Diana Blefari, Maurizio et Fabio Viscido, Bruno Di Giovannangelo, Andrea Boccaccini sont ainsi accusés d'appartenance aux BR et, pour certains d'entre eux, d'avoir participé à l'action contre Massimo D'Antona et Marco Biagi, le conseiller spécial du ministre du Travail chargé des questions liées aux réformes de la législation du travail. Concepteur de plusieurs réformes anti-ouvrières, D'Antona avait été exécuté en mai 1999 à Rome. Marco Biagi, un autre conseiller gouvernemental, avait été exécuté en 2002 à Bologne.

Nadia Desdemona Lioce, présentée comme une membre de la direction des Brigades Rouges, a été arrêtée en mars 2003 après une bataille rangée dans le train Rome-Florence qui a fait deux morts: le brigadiste Mario Galesi et un policier. Cette fusillade avait valu à Nadia d'être condamnée l'an dernier à la prison à vie.

Sont aussi accusés quatre brigadistes emprisonnés depuis longtemps à la prison de Trani, Antonino Fosso, Michele Mazzei, Franco Galloni et Francesco Donati sont accusés d'avoir joué un rôle dans la revendication des actions des BR.

Italie: A la prison de Biella

Lundi 20 décembre, une perquisition a été effectuée dans la section spéciale de la prison de Biella, sous l'ordre du nouveau commandant de la police pénitentiaire. Retournant dans leurs cellules, les 14 détenus (dont plusieurs prisonniers des Brigades Rouges) ont trouvé leurs affaires saccagées, vandalisées, et ont constaté la disparition de tout écrit (bloc-notes, lettres,...), de toutes les photographies de famille, des documents judiciaires, du matériel de correspondance, des cassettes audio, une grande partie de leurs vêtements et de couvertures (alors qu'il gèle actuellement dans le nord de l'Italie!). Bien entendu, à l'encontre de tous les règlements, le matériel saisi a été emmené dans les sacs poubelles sans notification de réquisition...

Tous les livres, de la Bible au Capital (y compris les livres empruntés à la bibliothèque de la prison), ont été saisis. Désormais, les prisonniers ne pourront avoir en cellule que quatre imprimés (document, revues ou livres)...

Cette mesure ne répond bien entendu à aucun critère d'organisation, de gestion ou de sécurité. Le seul but est d'instaurer un climat de subordination, d'abdication totale face à l'autorité carcérale face à des prisonniers qui sont détenus depuis parfois vingt ans sans avoir renié leur idéal révolutionnaire.

Cette provocation a produit l'effet inverse à celui souhaité par les autorités. Les prisonniers se sont organisés pour lutter et un vaste mouvement de solidarité a pris naissance. Cela faisait très longtemps que la mobilisation de soutien aux prisonniers révolutionnaires n'avait connu une telle ampleur (collages massifs, manifestation devant la prison, etc).

Des parents et sympathisants italiens appellent à envoyer des livres et revues (en italien) à la section spéciale de Biella, par recommandé, aux noms suivants:

Nicola de Maria
Cesare Di Leonardo
Ario Pizzarelli / Casa circondariale
Via dei Tigli 14
13900 Biella

Irak: Bienvenue dans Falludja 'pacifiée'

La bataille de Falloudja commencée le 8 novembre dernier, avait opposé 2.000 à 5.000 résistants retranchés à l'intérieur d'une ville quasi-désertée à 15.000 soldats US appuyés par des hélicoptères de combat, des blindés, de l'artillerie, des drônes armés. L'armée US a admis 70 morts dans ses rangs, avant de censurer toute information à ce sujet, et annonce 1.200 insurgés tués et 2.000 prisonniers.

Quelques témoignages de crimes de guerre (blessés achevés) ont provoqué la mise à l'écart de tout témoin possible: journalistes, humanitaires et médecins ont été systématiquement bannis de Falloudja. Après l'échec du premier siège de Falloudja, en avril, l'armée US a estimé que le personnel médical, les reporters arabes et les imams avaient été les principaux alliés des insurgés en rendant compte de la brutalité extrême de l'assaut et de l'héroïsme de la résistance. C'est pourquoi, la seconde bataille de Falloudja a commencé par l'occupation militaire de son hôpital et la saisie des téléphones portables du personnel médical... 'Nous ne comptons pas les cadavres', a dit le général Tommy Franks du Commandement Central US.

La dure reconquête par l'armée américaine de la ville irakienne de Falludja n'a visiblement pas atteint son but: 'liquider les militants et les insurgés et briser les reins de la guérilla'. Les planificateurs US ont donc entrepris de mettre en place dans Falludja 'pacifiée' ce que les sociologues appellent une 'institution totale' - comme un hôpital psychiatrique ou une prison. Falludja deviendrait un endroit où la surveillance constante s'étendrait à la vie quotidienne des habitants et où la compétence d'interdire tout comportement 'suspect' deviendrait la norme: quelque chose entre un état-(cité) policier et un camp de concentration.

Selon le général US Sattler, cinq routes d'accès resteront ouvertes. Des check points contrôlés par l'armée américaine seront établis à ces cinq points d'entrées. Toute personne entrant 'sera photographiée, aura ses empreintes digitales relevées et l'iris de ses yeux scanné avant de recevoir une carte d'identification'. Les techniques existent: l'opération ne prendra pas plus de dix minutes par personne. Ces cartes d'identité seront conçues comme des badges et elles devront être portées sur les vêtements et porteront l'adresse personnelle de chacun, ce qui permettra aux patrouilles américaines de vérifier rapidement si quelqu'un n'est pas enregistré ou s'il s'est éloigné de son domicile. L'entrée et la sortie de la ville dépendront uniquement de ces cartes d'identification, un système voisin à celui des laissez-passer utilisé pendant l'apartheid en Afrique du Sud.

La collaboration avec les autorités d'occupation sera la seule manière de gagner sa vie. Même le chantier de la reconstruction de la ville sera militarisé: celui-ci devra se faire dans le cadre de 'brigades de travail' sous tutelle des forces armées US et collabos.

Selon le major Francis Piccoli, porte-parole du 1er Corps expéditionnaire des marines, qui dirige l'occupation de Falludja: 'Certains peuvent considérer cela comme une expérience du type 'Big Brother is watching you', mais il s'agit en réalité de simples mesures de sécurité pour empêcher les insurgés de revenir.' La différence n'existe que dans l'esprit du major Francis

Piccoli: pour empêcher toute forme de résistance, une armée d'occupation aussi détestée que celle des Etats-Unis doivent exercer un contrôle total sur chaque Irakien, ce qui est irréaliste.

La mesure de cet irréalisme (et du déni brutal des droits et besoins des habitants de Falludja), est l'interdiction totale dans la ville des véhicules privés. 'Une précaution contre les voitures piégées' qui sont, selon le général Sattler, 'les armes les plus meurtrières dans l'arsenal des insurgés'. Dès la réouverture d'un quartier à la population, les habitants de Falludja devront parquer leur voiture à l'extérieur de la ville et seront conduit en bus à leur domicile. Comment ils se déplaceront ensuite et transporteront les matériaux pour la reconstruction de leurs maisons dévastées par des semaines de combat est un mystère.

Pérou: Le président Gonzalo devant le tribunal

Treize ans après son arrestation, Abimael Guzman, 70 ans, mieux connu sous le nom de guerre de Président Gonzalo, fondateur et dirigeant du Parti communiste du Pérou, (dit 'Sentier lumineux'), devait comparaître avec d'autres membres et dirigeants du PCP, devant la chambre pénale siégeant à la base navale de Callao (Lima).

En 1980, sous la direction du président Gonzalo, les membres du PCP et leurs sympathisants ont amorcé le difficile processus de réveil et d'organisation des laissés-pour-compte au Pérou - les paysans pauvres et tous les 'sans-voix' - au moyen d'une rébellion armée. Etant donné que les maoïstes ne comptent sur rien d'autre que les masses populaires elles-mêmes, la guerre populaire qu'ils ont lancée n'a débuté qu'avec un petit nombre; mais rapidement, elle a grandi au point de constituer un véritable mouvement de masse qui a obtenu le soutien et vu la participation de millions de personnes. L'Amérique latine n'avait jamais connu rien de tel. Les bataillons de pauvres mobilisés par la guerre populaire s'en sont pris non seulement à leurs oppresseurs immédiats et à l'Etat qui les représente mais au système impérialiste mondial dans son ensemble. Ils ont inscrit leur combat pour gagner leur propre libération dans le cadre plus général d'une révolution mondiale visant à libérer l'humanité entière de toutes les formes d'oppression, d'exploitation et d'inégalités et à faire naître une société sans classes - une société communiste.

On se souvient que le 24 septembre 1992, le régime avait tenté d'exhiber Gonzalo qu'il venait de capturer comme un vulgaire trophée de chasse devant la presse internationale, mais celui-ci a fait face et renversé la situation en prononçant un fameux discours, qui a fait le tour du monde. Depuis, le président Gonzalo est à l'isolement, dans une cellule souterraine de la base navale de Callao.

En 1992, Abimael Guzman avait déjà été condamné à la prison à perpétuité par un tribunal militaire. Le procès a été marqué par un tel mépris des subtilités légales habituelles qu'il a duré à peine quelques heures et que les accusations précises pour lesquelles il a été condamné n'ont même jamais été révélées. Désireux de prendre des distances avec le régime haï de Fujimori, fait de pouvoir personnel et marqué par la terreur ouverte, son successeur, Alejandro Toledo, a accepté le jugement de 2003 du Tribunal interaméricain des droits humains, basé au Costa Rica, qui a statué que ces procès contre la guérilleros maoïstes violaient le droit international. Au coeur des critiques, on trouve notamment les 'juges sans visage', qui exerçaient à l'époque de manière cagoulée, afin d'éviter toutes représailles des forces révolutionnaires. A 70 ans, le président Gonzalo, comme le surnomment ses partisans, va donc de nouveau faire face à la justice, jugé cette fois par un tribunal civil, en public. Dès lors, les tribunaux ont ordonné que pas moins de 1.136 personnes ayant été condamnées par des juges anonymes et 295 autres ayant été emprisonnées pour crime de 'trahison de la patrie' par les tribunaux militaires secrets soient de nouveau cités à procès.

Le nouveau procès porte sur une série d'actions qui se sont déroulées dans le cadre de la guerre populaire, de 1980 jusqu'au jour où le président du PCP a été arrêté en 1992 alors qu'il était avec des camarades, à Lima. Les onze accusés devront se défendre d'avoir mené les dites actions et/ou d'en avoir été responsables à titre de dirigeants du Parti. Outre le président Gonzalo, sont accusés la camarade Miriam (Elena Iparraguirre), Zenón Vargas Cárdenas,

Martha Huatay, Carlos Incháustegui, Laura Zembrano, Elvia Zanabria, Nancy Ruiz, Roberto Pizzaro, Carmen Carhuapoma et Maritza Garrido Lecca.

Quant au camarade Feliciano (Oscar Ramírez Durand), qui a assumé la responsabilité de la direction du PCP après l'arrestation du président Gonzalo jusqu'à ce qu'il soit lui-même capturé et qui est lui aussi détenu à la prison de Callao, son nom n'apparaît pas sur la liste des accusés.

Le procès du président Gonzalo avait avorté le 15 novembre dernier lorsque deux des trois juges se sont récusés, après avoir publiquement critiqué leur confrère. Avant même la reprise du procès, les autorités péruviennes avaient déjà exigé la démission du troisième juge. C'est ce dernier qui présidait la séance d'ouverture du 5 novembre, devenue fameuse, lors de laquelle le président Gonzalo et d'autres membres du PCP avaient perturbé la mise en scène officielle en lançant des mots d'ordre révolutionnaires. Au moment de la reprise des audiences, la dispute entre les trois magistrats était si intense que l'un d'entre eux s'est vu confisquer son microphone... Contrairement à ce qui s'était passé lors de l'ouverture du procès, à ce qui avait été annoncé, et aux usages actuellement en vigueur au Pérou, le tribunal a interdit tout enregistrement, prise de photo ou retransmission des délibérations.

Au lendemain de l'arrêt des procédures, on ne sait toujours pas si les autorités vont reprendre le procès des 18 militants accusés de délits relativement mineurs ou si elles décideront plutôt d'entreprendre le méga-procès tant attendu, basé sur 14 chefs d'accusation en lien avec la guerre populaire ayant débuté en 1980. Quelque soit la décision qui sera prise, le président Gonzalo retournera vraisemblablement bientôt devant le tribunal d'ici un mois.

Il faut mentionner que les autorités péruviennes ont retiré à l'avocat de Gonzalo l'autorisation de rencontrer directement son client. Cette décision administrative vient à l'encontre de pas moins de huit décisions des tribunaux, qui ont déjà confirmé ses droits à la défense. Me Fajardo a qualifié l'avortement du premier procès de 'simple recul tactique', et il conteste toujours la légitimité de quelque procédure que ce soit qui se déroulerait devant les tribunaux spéciaux mis sur pied dans le cadre de la lutte 'anti-terroriste'.

Par ailleurs, les autorités ont confirmé qu'après sa dernière apparition devant le tribunal, la dirigeante du Parti, Elena Iparraguirre (la camarade Miriam), jusque là détenue depuis plus de 11 ans dans une cellule souterraine adjacente à celle où le président Gonzalo est confiné sur la base navale d'El Callao, où on lui refusait toute visite, y compris celle de ses enfants, a été transférée à la prison des femmes de Santa Monica (Chorrillos). Apparemment, elle y est détenue dans un bâtiment à sécurité maximum, séparément des centaines de prisonnières politiques qui s'y trouvaient déjà.

France: Manifestations pour les prisonniers révolutionnaires

Samedi 26 février, les proches des prisonniers d'Action Directe organisaient des rassemblements devant les trois prisons françaises où sont détenus des militants d'Action Directe (Bapaume, Ensisheim et Lannemezan), arrivés à cette date au terme de leur 'peine de sûreté' (date avant laquelle ils ne pouvaient espérer une grâce ou une libération conditionnelle).

La Commission pour un Secours Rouge International avait appelé à participer à cette initiative. C'est ainsi que nos camarades suisses du Secours Rouge/Aufbau se sont rendus à Ensisheim (en Alsace), tandis qu'une délégation de notre Secours Rouge/APAPC s'est rendue devant la prison de Bapaume (Nord).

120 personnes se sont ainsi groupées dès 11h devant les portes de la prison de Bapaume où est séquestrée Nathalie Ménigon: militants du Secours Rouge parisien, de la CNT, de NLPF et d'autres organisations encore... Toujours aussi appréciée: la présence des parents de Joëlle Aubron, dont la peine a été récemment suspendue en raison de son état de santé très grave (Joëlle a été opérée une nouvelle fois d'une tumeur le mois passé...).



Fusées et calicots devant Bapaume

La manifestation était très animée: nombreux calicots, fusées de détresses, fumigènes, slogans ('18 ans ça suffit - rendez-nous Nathalie!'). La compagnie musicale Jolie Môme a assuré une ambiance musicale militante, tandis que notre délégation a planté, au sommet de la colline faisant face aux fenêtres de Nathalie, un calicot surélevé pour lui donner courage (on se souvient qu'elle souffre des suites d'un AVC qui l'avait laissée hémiplégique).

Les manifestants de Bapaume ont ensuite visité le Mémorial de la Résistance à Arras (citadelle où plus de 200 résistants, communistes pour la plupart, furent fusillés par les nazis). Des gerbes de fleurs furent déposées au monument en hommage 'aux partisans d'hier et d'aujourd'hui'. La manifestation d'Eisisheim a également été un succès et celle de Lannemezan un succès plus grand encore.

La solidarité s'est exprimée à plusieurs endroits: à Athènes des anarchistes ont occupé le siège de l'Agence France Presse, à Barcelone des militants occupaient le consulat de France (et démolissaient les caméras de surveillance qui les filmaient) tandis qu'une manifestation avait lieu devant l'ambassade de France à Madrid.

Le 1er mars, on apprenait que la deuxième demande de libération de Régis Schleicher avait été refusée par la justice française. Régis est un militant d'Action Directe détenu depuis vingt et un an et libérable depuis six ans...

Le 3 mars, s'est tenu à Paris un meeting pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah, organisé par le comité ad hoc en collaboration avec NLPF, le Secours Rouge de Paris, l'Assemblée générale des étudiants de Nanterre, la Commission pour un Secours Rouge International, l'Union des Jeunes Arabes Progressistes, et le comité Palestine du 18ème arrondissement. 80 personnes ont entendu les interventions des délégations, ont assisté à la projection d'un film sur la résistante communiste libanaise Souha Bouchara, et participé à un débat sur les événements actuels au Liban. Ce meeting est le deuxième d'une série qui se dérouleront, dans un premier temps, à Paris et en banlieue parisienne.

France: Mandats d'arrêts européens en série

La cour d'appel de Paris a refusé de remettre à l'Espagne Jean-François Lefort, un français accusé de complicité avec l'ETA, confirmant ainsi une jurisprudence restrictive sur le mandat d'arrêt européen.

Un juge anti-terroriste de Madrid souhaitait entendre Jean-François Lefort, 34 ans, en tant que 'responsable principal en France d'Askatasuna'. Jean François Lefort est porte-parole d'Askatasuna, une association qui organise la solidarité avec les prisonniers politiques basques et leur famille, dénonce la répression et les violations des droits de l'Homme. Si Askatasuna a été interdite dans l'Etat espagnol suite à la procédure 18/98, elle est par contre une organisation tout à fait légale dans l'Etat français, mais c'est bien en tant que militant d'Askatasuna que Jean-François Lefort est menacé par le mandat d'arrêt européen, redoutable procédure qui bafoue des droits fondamentaux notamment ceux de la défense.

La procédure judiciaire 18/98 a conduit à la criminalisation de partis politiques, mouvements sociaux et organes de presse basques et par conséquent la mise en examen de plus de 200 citoyens basques parmi lesquels bon nombre demeurent incarcérés en Espagne. La phase d'instruction de cette procédure se caractérisant par de graves dysfonctionnements: tortures et mauvais traitements lors des arrestations, détentions provisoires abusives, libérations sous caution financières démesurées... Par sa théorie d'assimilation d'activités politiques et sociales proche des idéaux de la gauche indépendantiste à l'appartenance et la collaboration à ETA, tout un pan de la société basque victime du délit d'opinion se retrouve hors-la-loi.

L'exécution du mandat d'arrêt européen de Jean François Lefort vise la comparution de ce dernier au procès du volet Gestoras pro-amnistia/Askatasuna qui devrait succéder à celui de Haika/Segi, premier de la phase de jugement 18/98.

La cour a refusé de suivre le parquet général qui était favorable à l'exécution du mandat d'arrêt. Elle a suivi une jurisprudence établie le 9 juillet dernier par la Cour de cassation dans une procédure similaire visant trois français militants de l'organisation de jeunesse basque Segi, interdite en Espagne (cf. *Solidarité!* n°5). La Cour de cassation avait alors estimé impossible de remettre des citoyens français à une justice étrangère lorsque les faits dénoncés avaient été 'commis en tout ou en partie sur le territoire français'. La procédure du mandat d'arrêt européen a remplacé l'an dernier l'extradition. Elle a été conçue pour accélérer les procédures et élargir la coopération. Auparavant, la France excluait tout examen des demandes d'extradition de ses nationaux et celles qui concernaient des faits commis sur son territoire.

Dans l'affaire Lefort, le parquet avait estimé à l'audience que le mandat d'arrêt européen imposait par nature de 'faire confiance aux juges espagnols, même pour juger un français et même pour juger des faits commis en France'.

Le 18 février, la Cour d'Appel de Pau a rendu son verdict, concernant l'application du mandat d'arrêt européen à l'encontre d'Arantzazu Zubimendi, 27 ans, (ex députée du parti de la gauche indépendantiste Batasuna à Gasteiz), d'Unai Berrostequieta (membre de l'organisation de jeunesse basque Segi) et d'Ibon Arbulu Renteria, (ancien conseiller municipal de Bilbao, membre d'Udalbiltza et du bureau politique de Batasuna). Pour Arantzazu Zubimendi et Unai Berrostequieta, c'est un avis favorable à l'exécution du mandat d'arrêt européen. Pour Ibon Arbulu, un supplément d'information a été demandé à l'Espagne. Le verdict devrait être rendu le 1er mars. La défense a posé un pourvoi en Cassation.

Cette décision est purement politique, puisque la défense avait démontré, face à des dossiers vides d'accusations sérieuses, le caractère clairement politique de ces mandats. Les textes de loi prévoient en effet que le mandat d'arrêt européen ne peut s'appliquer pour ces raisons.

Hier et aujourd'hui des militant-e-s politiques d'une organisation de jeunesse, une ex députée, un conseiller municipal, un journaliste. A qui le tour d'être livré-e à l'Espagne? Le gouvernement français livre ces militant-e-s politiques au procès d'exception 18/98 où les droits de la défense ne sont pas garantis, alors que l'Espagne a été condamnée par le Comité de prévention de la Torture de l'ONU et Amnesty International pour la torture qu'elle pratique.

La tragédie des camps d'immigration clandestine au Maroc

Le Maroc sert de point de passage aux milliers de migrants d'origine subsaharienne souhaitant se rendre en Europe. Ceux-ci s'y regroupent parfois à plusieurs centaines.

La situation à Belyounech (près des enclaves coloniales espagnoles au Maroc) est révélatrice des drames qui s'y jouent.

Les policiers encerclent une forêt de la région depuis quelques jours, empêchant les migrants qui y ont trouvé refuge de circuler, donc de s'approvisionner en eau, vivres et médicaments. Ils sont entre 1.000 et 1.300 migrants ainsi isolés, et parmi eux des enfants, des femmes enceintes, et des personnes malades.

Il se confirme là comme ailleurs que les migrants ne sont pas dangereux mais en danger. Des bandes de délinquants ont l'habitude de les agresser pour les déposséder de leurs maigres biens. Plusieurs viols ont aussi été commis par ces bandes.

Le cordon policier empêche même les organisations humanitaires de passer, ainsi que les marchands ambulants qui ravitaillaient les migrants en vivres, eau et médicaments, alors que les conditions climatiques deviennent de plus en plus difficiles en raison de la baisse de température.

Le G8, le Canada et la biométrie

C'est fin 2004 que s'est tenu au Canada le forum intitulé 'Biométrie'. La tenue de ce forum entre parfaitement dans la lignée des mesures de flicage social telles la nouvelle carte de résident permanent maintenant obligatoire pour les immigrants (résultat d'une des lois anti-terroristes adoptées dans la foulée du 11 septembre) et de la proposition gouvernementale d'instaurer une nouvelle carte d'identité nationale comportant des identifiants biométriques (empreintes digitales, scan de l'iris de l'oeil). Ce forum, qui a la prétention de constituer le cadre du débat démocratique et citoyen autour de la biométrie, cache mal sa simple fonction de caution publique pour des décisions déjà prises au niveau du G8.

Le G8 avait décidé, en mai 2003, de former un groupe de travail composé d'experts de haut niveau afin de tester à grande échelle les technologies biométriques. Ce groupe devait rendre sa copie fin 2004, précisément. Bien entendu, il ne s'agissait pas d'étudier s'il était souhaitable ou non d'utiliser la biométrie, mais d'étudier quel identifiant biométrique était le plus intéressant.

Masquées ou non derrière un 'débat démocratique', les puissances du G8 ont entrepris d'utiliser les outils biométriques sur une large échelle. Prenons pour exemple les USA, qui ont utilisé l'identification biométrique sur tous leurs passeports ainsi qu'à leurs postes frontières depuis octobre 2004, ou qui s'emploient à mettre ces techniques au service de leurs troupes d'occupation en Irak.

Le procès Milosevic au TPIY de La Haye

Le Secours Rouge n'a aucune sympathie pour Slobodan Milosevic. Notre plate-forme exclut du bénéfice de son soutien les prisonniers défendant des causes réactionnaires, fascistes, obscurantistes et chauvines. Milosevic a été le représentant de la cause chauviniste serbe, et il a détourné l'idéal multinational yougoslave au profit de cette cause. Mais son procès devant le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) siégeant à La Haye est cependant plein d'intérêt.

Ce procès a été conçu comme machine de propagande pour justifier la guerre de l'OTAN en Yougoslavie: il s'agissait de présenter l'ex-président élu de Yougoslavie comme l'incarnation de l'épuration ethnique et du crime de guerre.

Rappelons en passant que depuis la fin de la guerre, sous le protectorat de l'OTAN, l'épuration ethnique s'est accomplie au Kosovo: entre 3000 et 4000 civils non-albanais (serbes, gorans, roms) ont été enlevés par des policiers et miliciens albanais et ont 'disparu' sans laisser de traces. Depuis juin 1999, 300.000 civils serbes, roms, et gorans ont été chassés du Kosovo par des pogroms extrêmement violents orchestrés par les chauvins albanais (les pogroms de mars dernier se sont soldés par une vingtaine de serbes tués, la fuite de 4500 personnes, la destruction de 30 à 40 églises et monastères orthodoxes). Et tout cela s'est accompli sans que la KFOR, la force d'occupation de l'OTAN, ne fasse mine de s'en inquiéter.

Pour mener à bien l'opération de propagande du procès Milosevic, on a créé ex-nihilo un tribunal international, créé une législation spéciale, convoqué 295 témoins de l'accusation et 400 enquêteurs. Mais le simulacre de procès tourne à la farce complète. De l'illuminé qui a montré à la cour une chemise criblée de balles de mitrailleuses lourdes en prétendant qu'il la portait mais que Dieu l'a préservé des balles, au prétendu membre du cercle des intimes de Milosevic qui s'est révélé un mythomane parfait, rien n'a été épargné à la Cour. Son travail est donc particulièrement difficile. C'est pour le faciliter qu'allant à l'encontre de ses propres règlements et à l'encontre des règles ordinaires du droit, elle a interdit à Milosevic de se défendre lui-même. Qui d'autre que Milosevic pouvait mieux démasquer les imposteurs?

Le docteur James Gow, 'expert en crime de guerre', grand premier témoin à charge cité au TPIY, qui avait salué la fondation du TPIY comme 'une avancée majeure pour la justice et l'humanité', en a été réduit à déclarer que 'Ce serait mieux si Milosevic mourait en cellule, parce que si le procès suivait son cours il pourrait bien n'être condamné que pour des charges mineures'...

Le rapport présenté par le TPIY est à ce point vide qu'il a été accueilli par un silence gêné dans les médias qui avaient accueilli à grande fanfare le début du procès de celui qu'elles avaient déjà condamné comme 'boucher des Balkans'.

Devant une telle absence de preuve et malgré une telle débauche de moyen, la conclusion du procès devrait être la libération avec excuses et dédommagement de l'accusé. Mais le TPIY n'est pas un vrai tribunal. C'est une manifestation concrète de l'instrumentalisation du droit international par la propagande impérialiste (le TPIY a par exemple écarté d'office et par principe toute enquête sur des crimes de guerre commis par l'OTAN).

Cette instrumentalisation est devenue la règle. Il y a une loi pour les oppresseurs, une loi pour les opprimés: le gouvernement britannique, attaqué en justice par les familles d'irakiens assassinés par les soldats britanniques, vient de déclarer que la Convention européenne sur les droits de l'Homme 'n'a jamais été prévue pour s'appliquer dans les circonstances du chaos irakien.'

USA: Actualité de l'affaire Mumia Abu-Jamal

La juge Dembe, en charge de l'appel déposé par la défense de Mumia Abu-Jamal, a annulé l'audience prévue pour le 11 février. Ainsi se continue la pièce d'un procès inique, politique et raciste qui l'a vu se faire condamner pour des faits commis par un autre. Persécuté pour ses convictions politiques, Mumia est privé du droit de défendre son innocence. Cette dernière procédure avortée était le dernier recours possible dans l'état de Pennsylvanie. On redoute que la juge ne convoque pas de nouvelle audience et que, par conséquent, la défense se retrouve sans recours autre que la justice fédérale. Rappelons-le, cette dernière n'a jamais donné raison à Mumia. L'ultime recours resterait alors la Cour Suprême des USA, qui ne donne raison qu'à 2 ou 3% des condamnés...

Mumia est donc bien en danger de mort, victime désignée du crime d'état qu'est la peine de mort. Pour réclamer justice et liberté, un meeting est prévu à Paris le samedi 12 mars dès 14 heures '6 heures pour Mumia', à la Bourse Nationale du Travail CGT, 263 rue de Paris à Montreuil (métro Porte de Montreuil). Une délégation américaine va aussi participer, du 8 au 13 mars, à une série d'activités politico-culturelles à Paris, notamment la visite de la rue

prochainement baptisée 'rue Mumia Abu-Jamal' à Saint-Denis ou la participation à la manifestation hebdomadaire à Drancy.

Information: <http://www.mumiabujamal.net/>

Rendez-vous

Soirée d'information: Pays Basque, résistance & répression

Le jeudi 10 mars, de 19h30 à 22h, la Coordination antirépression (qui regroupe pour l'instant le Comité des plaignants du 23 février 2003, le Secours Rouge/APAPC et l'Espace Marx, et qui est en voie d'élargissement), organise une soirée d'information en collaboration avec le Centre d'information basque Txalaparta. Le programme de la soirée est le suivant:

1 - Pays Basque: laboratoire de la répression en Europe (par une représentante du Comité des plaignants du 23/02/03)

2 - La situation des militants basques détenus en Belgique (par un représentant du Secours Rouge/APAPC)

3 - Une solution politique pour le Pays Basque (par un représentant du Centre d'information basque Txalaparta)

4 - Vidéo: 'Temps du peuple - Temps de la paix' (une réalisation de la gauche indépendantiste basque, 20 min.)

5 - Questions-réponses et débat (animé par un représentant de l'Espace Marx)

La soirée aura lieu à l'Espace Marx, 4, rue Rouppe, 1000 Bruxelles, (métro Anneessens), et la P.A.F. est de 2 euros



Info: <http://www.antirepression.org> (site en construction)

Soutenons les verriers de Splintex (AGC Fleurus)

Suite à une rencontre avec des travailleurs de Splintex (AGC Fleurus), le 22 février 2005, un Comité de Soutien à la lutte des ces travailleurs verriers s'est constitué à Bruxelles. Ces verriers, en grève depuis le 2 décembre 2004, luttent contre l'exclusion et le chômage de 284 travailleurs que le patron veut remplacer par des intérimaires.

Ils sont confrontés à un patronat agressif qui utilise les grands moyens de répression contre le monde du travail, en faisant appel à la police, aux tribunaux et aux astreintes (7.000 euros par personne!) pour casser le droit de grève et empêcher les verriers de défendre leur emploi. La presse, la radio, la TV mènent campagne contre ces travailleurs pour les isoler de la population et les diviser entre eux.

Nous appelons tous les travailleurs, la population, les militants syndicaux et progressistes à se mobiliser pour soutenir et populariser la lutte des verriers de Splintex (AGC Fleurus), et à renforcer le Comité de Soutien. Comment soutenir?

En rendant visite au piquet de grève.*

En versant un soutien financier au compte 001-4518516-41 avec la mention 'Soutien aux verriers en lutte'.

Le Comité bruxellois de Soutien: José Arango Menendez, Samia Beziou, Laurent Courtens, Francine Dekoninck, Flor Dewit, Thierry Delforge, Jean Flinker, Silvio Marra, Elisabeth Peeters, Pierre Marissal, Anne Mortiaux, Ataulfo Riera, Nadine Rosa Rosso, Thierry Roucloux, Stef Salien, Fabienne Scandella, Jan Talpe, Françoise Thirionet, Jean Van Hees, Griet Van Meulder, Jean-Claude Vannieuwenhuyze, Guy Van Sinoy, Gary Vargas, Dominique Waroquiz, Martin Lagrange.

Le Comité bruxellois de soutien vous invite à manifester en solidarité avec les grévistes de Splintex lors de la Manifestation européenne 19 mars. 'Plus d'emplois, défendre l'Europe sociale, stop Bolkenstein'. Rendez-vous pour le Comité de soutien à Splintex. Place Anneessens 14h00

Adresse de contact: Griet Van Meulder, 24 rue Dethy, 1060 Bruxelles Tél: 02/534.62.40 / e-mail: soutienfleurus@yahoo.fr

Sur la E 42 (Charleroi-Liège), prendre la sortie n° 15 (Fleurus), direction Charleroi. Au premier rond-point, tourner 3/4 et sur cette route prendre la première route qui entre dans le zoning, puis la première route à gauche.